

**Conseil d'administration
Séance du 3 novembre 2025**

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| ACTE ADMINISTRATIF Acte 92/2025 | FORMATION Création de formation |
|------------------------------------|------------------------------------|

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 17 octobre 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve la création du certificat mention FALL SCHOOL DIGICREA 2025 au sein de la Faculté Arts Lettres Langues.

Document annexé.

A Saint Etienne le 4 novembre 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0

Type de formation ou de diplôme (cf Annexe 1)

Certificat

Mention

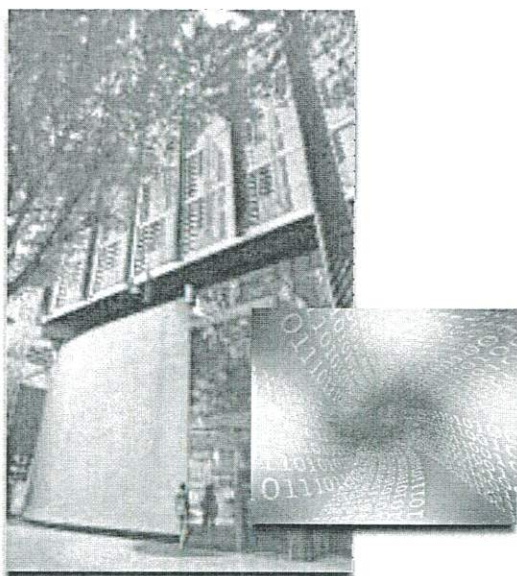
FALL SCHOOL DIGICREA 2025

Composante de rattachement :

Faculté Arts Lettres Langues

Statut de la demande

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
17/10/2025

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

| Année universitaire | Inscriptions principales | | Inscriptions secondaires | | Abandon éventuels | Nombre de certifiés ou de diplômés |
|---------------------|--------------------------|----|--------------------------|----|-------------------|------------------------------------|
| | FI | FC | FI | FC | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Responsables

| Responsable Pédagogique (porteur du projet) | | |
|---|---------|--------------------------------------|
| NOM | Prénom | Courriel |
| POTTIER | Laurent | laurent.pottier@univ-st-etienne.fr |
| CICILIATO | Vincent | vincent.ciciliato@univ-st-etienne.fr |
| | | |

| Responsable Administratif | | |
|---------------------------|--------|-----------------------------------|
| NOM | Prénom | Courriel |
| MARTINET | Lucas | lucas.martinet@univ-st-etienne.fr |
| | | |
| | | |

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Partenariat avec la Satis, Ecole supérieure publique de cinéma, rattaché à la Faculté des Sciences AMU – Aix Marseille Université (conventionnement en cours).

Formation dans le cadre du master Conjoint Erasmus Mundus DIGICREA – Digital Creativity Art & Science, porté par le consortium composé de l'Université Jean Monnet (UJM), de l'Université de Silésie en Pologne et de l'Université Catholique du Portugal

◆ Eléments de contexte

Dans le cadre du master conjoint Erasmus Mundus DIGICREA, le consortium des 3 universités partenaires s'est engagé à organiser, pour chacune des 4 promotions prévues sur les 5 prochaines années, une « Special school ». Cette « Special school » se déroule en automne, hiver, printemps ou été, sur une durée d'une à deux semaines. Il s'agit d'un temps de formation resserré, couvrant une ou plusieurs disciplines en lien avec le programme pédagogique du Master, avec un fort accent sur la création artistique et l'apprentissage de techniques particulières.

Pour la première promotion du master 2025-2027, le Consortium a fait le choix d'organiser une « Fall school » (école d'automne) piloté par l'Université Jean Monnet. Ce temps de formation se déroulera sur 1 semaine, du 27 au 31 octobre 2025. Pour cette « Fall school », l'UJM fait appel à un partenaire extérieure, la Satis, école publique de cinéma à Aubagne, rattaché à la Faculté des Sciences AMU – Aix Marseille Université, qui accueillera dans ses locaux cette semaine de formation en présentiel. L'UJM sollicite également 2 intervenants extérieurs chargés d'animer cette semaine de formation et d'atelier de pratique artistique et technique pour les 2 parcours de spécialisation du master DIGICREA (parcours Son-Musique et parcours Image).

Chaque intervenant délivrera 30h de cours. Le master DIGICREA délivrant 100 % de ces enseignements en anglais, cette formation sera elle aussi délivrée intégralement en anglais.

Enfin, dans le cadre des financements alloués par l'Europe à ce projet de master Erasmus Mundus, l'UJM prendra en charge le déplacement des étudiants depuis St-Etienne vers Aubagne et leur hébergement pendant la semaine de formation.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Développer des compétences techniques « métiers » à travers une formation courte dans une école de cinéma de référence nationale et internationale à la pointe de la technologie numérique.

◆ Objectifs pédagogiques

- Faire travailler sur des outils techniques pour **acquérir des compétences**
- **Ouverture sur une thématique, avec la contrainte d'un exercice.**
- **Développer des compétences et outils de « créateur »**, pour un usage tout autant **expérimental** que professionnel « classique »

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

| | | |
|---|---|--|
| Niveau d'études | <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle | |
| Capacité d'accueil | Minimum (seuil d'ouverture) : 16 Maximum : 23 | |
| Public cible <u>Cf Annexe 2</u> | <input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input type="checkbox"/> Formation continue | |
| Inscription secondaire | La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? oui | |
| Attendus ou Prérequis | Niveau d'entrée minimal : BAC+3 Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : Formation réservée aux étudiants du master DIGICREA | |
| Modalités de candidature | Autre (à préciser) Pas de candidature. | |
| Durée de la formation | Formation courte (moins d'un semestre) | |
| Modalités pédagogiques | Présentiel | |
| Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences | Contrôle continu intégral | |
| Session de rattrapage | non | * si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés. |
| Stage | non | |
| Projet | non | |
| Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit | non | |
| Soutenance orale | non | |

Compléments d'information :

| | |
|---|------------|
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) | non |
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) | non |
| Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) | non |
| Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) | non |

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

| Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i> | Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif | Volumes horaires | | | Crédits (Facultatifs) | Coefficients (Facultatifs) |
|--|---|------------------|----|----|-----------------------|----------------------------|
| | | CM | TD | TP | | |
| Formation intensive en création numérique et ateliers de pratique – spécialisation Image | Optionnel | | 30 | | | |
| Formation intensive en création numérique et ateliers de pratique – spécialisation Son-Musique | Optionnel | | 30 | | | |
| Totaux | | | | | | |

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

| | |
|---|--|
| <p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p> | <p>Evaluation de l'investissement et du projet final par l'enseignant référent ; aspects créatifs et techniques.</p> |
| <p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p> | |

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

| Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU | |
|--|--|
| Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence) | Section CNU ou discipline d'enseignement |
| Laurent Pottier, PU | |
| Vincent Ciciliato, MdC | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

| Intervenants extérieurs | |
|--|--|
| Statut et profession exercée | Spécialité enseignée dans la formation |
| Intermittent du spectacle – Sound designer / Intervenant référent au sein de l'école Satis | Sound Design |
| Artiste – Artiste vidéaste et réalisatrice / Intervenant référent au sein de l'école Satis | Création vidéo et montage |
| | |
| | |
| | |
| | |

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière (*Cf. fichier Excel maquette*) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : cf Annexe 3

| Tarif FI (€) | | A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés. |
|--|--|---|
| Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> | Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné | |
| 0 | 0 | |

| Tarif FC (€) | | A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés. |
|---|---|---|
| Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i> | Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i> | |
| / | / | |

| | |
|---|--|
| Visa du contrôleur de gestion du : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |
| Adopté au conseil de composante du : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de micro-crédits dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.
